

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Compton	2021 11 07
	Année Mois Jour

Je, Philippe De Courval, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Jean-Pierre Charuest
Prénom Nom


<input checked="" type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de	➔	<input checked="" type="checkbox"/> mairesse ou maire
OU		<input type="checkbox"/> conseillère ou conseiller
<input type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de		_____

Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité

<u>103 chemin Cochrane</u>	<u>Compton</u>	<u>J0B 1L0</u>
Numéro et nom de voie	App Municipalité	Code postal

SIGNATURE


Présidente ou président d'élection

2021-11-12
Année Mois Jour

IMPORTANT Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité